

âge. Et n'oublions pas qu'elle faisait plus alors que de continuer les anciennes traditions. Son gouvernement n'avait pas pour unique mérite d'être le seul qui conservât des lois régulières ou le seul qui fût possible en dehors du despotisme militaire ; à ne l'envisager que sous la forme dont il était revêtu au VIII^e siècle, il était, dis-je, supérieur à l'ancien gouvernement romain de toute la hauteur qui sépare le Christianisme des doctrines de l'antiquité. Voilà dans cette période, si obscure et si stérile en apparence, de notre histoire, voilà où rayonne la lumière, où brille le progrès providentiel.

Mais Charlemagne meurt, et l'obscurité recommence. Cette déplorable loi de succession qui appelle tous les fils à se partager le trône de leur père, allume les guerres civiles. Des lambeaux de l'Empire se forment des royaumes, bientôt divisés à leur tour ; le pouvoir s'affaiblit par le morcellement, et l'Eglise elle-même tente vainement de sauver l'unité qui va disparaître. D'autres causes viennent encore précipiter cette décadence. D'une part, c'est le danger des invasions qui renaît : les Normands paraissent le long des côtes, remontent les fleuves, pillent et rançonnent les campagnes, les villes, les monastères ; la France est livrée pendant près d'un siècle et presque sans défense à de terribles déprédations. D'autre part, les rois de la seconde race, comme ceux de la première, ruinent peu à peu leur autorité par l'abus des concessions territoriales. En multipliant les dons de bénéfices ou de fiefs qui leur servent à payer le service des gens de guerre, ils dissipent leur domaine et perdent leur indépendance. Le gouvernement central s'efface par degrés, et, comme la souveraineté ne peut périr, ce sont les pouvoirs locaux qui s'en emparent et l'exercent à leur tour. C'est le règne de la féodalité.

La féodalité a laissé de tristes souvenirs. Elle est encore impopulaire et à de justes titres. On peut dire sans crainte que son triomphe, ou plutôt la longue révolution qui l'amena, fut un malheur pour le pays. Une fois encore, la chaîne des traditions fut rompue. Et cependant son établissement ne fut pas une usurpation. Elle eut aussi sa légitimité. Elle rendit à la